Les candidates voilées peuvent passer le bac

19/06/2010 à 14h17



Une enseignante agacée par une consigne qui rappelle que des candidates voilées ont le droit de passer l'examen.

Coup de colère d'une professeure de lettres dans un établissement public. Elle s'apprêtait comme chaque année à faire passer les épreuves de français du bac dans un lycée de l'Oise.

En milieu de semaine, elle assiste à une réunion technique préalable aux examens du baccalauréat. Comme elle, les examinateurs sont convoqués pour connaître les modalités, s'accorder sur des barèmes de notation. Du classique. Mais, lors de cette rencontre, le représentant de l'académie d'Amiens croit bon cette année de préciser le comportement à adopter si une candidate arrive voilée. «Elle sera acceptée, dit-il, mais devra soulever son voile pour que vous puissiez vérifier son identité. Ensuite, elle sera autorisée à remettre son voile pour toute la durée de l'examen.» […]

Le Figaro

(merci à Arbre sec)